

Le 13 décembre 2017

Rapport sur les déserts médicaux : le Cese manque la cible

Le Conseil économique, social et environnemental (Cese) présente aujourd'hui un projet d'avis sur les déserts médicaux. Si certaines mesures vont dans le bon sens, et reprennent les propositions de la CSMF, cette dernière déplore le recours à de vieilles recettes éculées sur la régulation de l'installation et le conventionnement sélectif. Cela prouve que le Cese n'a pas pris toute la mesure du problème.

Comment imaginer un conventionnement sélectif dans les zones dites sur-denses alors qu'on manque aujourd'hui de médecins partout, tant en médecine générale qu'en médecine spécialisée (difficultés à trouver un médecin traitant, très longs délais de rendez-vous...) ?

La situation démographique des médecins libéraux est sans commune mesure avec d'autres professions, comme les infirmiers, qui ont eu recours au conventionnement sélectif. Proposer un tel mécanisme revient à ouvrir largement la porte à l'exercice hors convention et donc à mettre en place une médecine à deux vitesses.

Or, les mesures incitatives commencent à donner des résultats probants dans les zones rurales de certains départements particulièrement proactifs (Aveyron, Lozère, Mayenne...). Il faut donc laisser du temps à ces mesures pour pouvoir juger de leur efficacité. Faut-il rappeler que les jeunes médecins s'installent tardivement en libéral (38 ans en moyenne) ?

Au lieu de contraindre ou de stigmatiser, l'heure est au soutien manifeste de la médecine libérale, générale et spécialisée. Ce n'est qu'à cette condition que les problèmes d'accès aux soins dans les territoires pourront être résolus.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal

01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08

com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et l'UMESPE (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.